

L'ordre du jour du CTPD de Jeudi 22 mars était le projet de mouvement des postes dans le département des Landes au niveau du second degré.

1) Lors du CTPD du 15/02, Les représentants du SE-UNSA des Landes ont fermement condamné la réduction de l'enveloppe globale DGH dans les Landes et la politique gouvernementale qui entraînent des suppressions de postes massives dans le second degré. A ce titre la déclaration de Pascale BEZIAT lue lors de ce CTPD qui est annexée à ce compte-rendu.

2) Le CTPD du 22/03 portait sur les ouvertures et suppression de postes dans les Landes. Ce qui a été mis au vote, n'est pas l'enveloppe globale (notoirement insuffisante pour le SE-UNSA qui réclame avec l'ensemble de ses adhérents et des autres syndicats, la création de postes supplémentaires permettant le maintien de sections ou l'allègement des effectifs) mais la répartition de cette enveloppe entre établissements

3) En ce qui concerne donc la répartition de cette enveloppe, il nous semble que la gestion de la pénurie se fait au plus proche de l'intérêt des personnels et des établissements (A Aire , accompagnement de reconversion pour le poste génie méca prod en génie méca cons et création d'un BMP 18 H pour le collègue avec perspective de pérennisation du poste en 2008, transfert du poste d'EPS du lycée au collège...). D'autre part, en collège, il nous apparaît difficile de nous opposer à la création de 6 postes supplémentaires et à la conversion (dans le respect des règles) des postes de PEGC en poste de certifiés suite aux départs en retraite. Dans les LP, SEP, EREA, le statut quo global (- 11 + 11) nous semble aussi limiter la casse. C'est pour cela que les représentants du SE-UNSA des landes, ont accepté de voter pour la répartition proposée

4) Je crois qu'il faut rappeler à nos collègues et adhérents que le CTPD est comme son nom l'indique un comité technique dans lequel nous défendons les intérêts des collègues et des établissements et veillons au respect des règles , nous l'utilisons aussi souvent comme tribune pour exprimer nos revendications par des déclarations de politique générale . Cependant, ce comité n'est que consultatif, il n'a pas pour fonctions :

- De voter l'enveloppe globale de la DGH
- De décider du nombre total des postes à créer et à supprimer

Dans ce cadre, nous refusons de faire l'amalgame entre mesures techniques et décisions politiques. Il serait malhonnête de faire croire à nos collègues que nous pouvons influencer sur les volumes des enveloppes attribuées au département en refusant de voter leur ventilation.

De même il serait malhonnête de rendre le SE-UNSA des Landes responsable de la situation actuelle de la DGH et des postes du second degré dans les Landes du fait de son soutien au projet de mouvement des postes pour la rentrée 2007. C'est se tromper de cible, les moyens accordés sont fixés dans les ministères, discutés âprement par les représentants des différents syndicats. Rappelons pour finir que chacun d'entre nous sera bientôt appelé à exercer un droit de vote qui pèsera bien plus pour l'avenir de l'EN que celui exprimé en CTPD.

Pour l'Unsa Education, Pascale BEZIAT, Olivier PARROT et Corinne MALDENT



Déclaration CTPD du 15 février 2007

L'UNSA Education tient à dénoncer les conditions de la rentrée 2007 qui s'annonce mal...

L'art de dire certaines choses et la manière de faire exactement le contraire, c'est l'apanage du Gouvernement qui sans attendre la publication des textes modifiant les décrets de 1950 donne des consignes visant à appliquer les nouvelles règles sur le calcul des DGH.

Ces nouveaux textes vont considérablement affecter le fonctionnement même des EPLE. Alors même que le projet académique distillé par Mr le Recteur et relayé dans les Départements énonce « qu'il ne faut laisser personne au bord du chemin », force est de constater que c'est exactement le contraire qui va se produire.

En effet, comment aider des élèves en difficulté alors que les effectifs en classe sont pléthoriques. Que ce soit au lycée ou au collège, la situation se détériore au fil des années.

Déjà à la rentrée dernière les collèges ont vu leurs seuils d'effectifs augmenter, alors même que nous savons que cette période charnière pour l'adolescent est bien souvent source de déstabilisation...

A la rentrée prochaine c'est au tour des lycées de subir les affres d'une politique comptable puisque l'heure de 1^{ère} chaire permet de récupérer 2700 ETP en France.

Les décisions budgétaires traduites en actes dans les académies affaiblissent considérablement le service public d'éducation. Partout, les conditions de travail des élèves et des personnels se trouvent de plus en plus dégradées.

Le gouvernement tourne le dos à l'avenir en voulant à tout prix dégager des excédents de productivité là où c'est impossible à quantifier.

Par ailleurs, et comme tous les fonctionnaires, les personnels enseignants et non-enseignants de l'Éducation nationale subissent depuis des années une perte importante du pouvoir d'achat (6% depuis 2000) qui ne devrait pas s'améliorer au contraire.

Pour toutes ces raisons, l'UNSA Education tient à dénoncer cette casse du service public d'éducation et s'insurge contre des pratiques qui visent à déstabiliser la communauté éducative à un moment où elle a le plus besoin d'être soutenue.

Pour l'Unsa Education, Pascale Beziat